



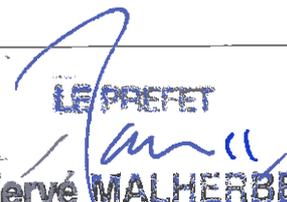
PREFET DE LA LOZERE

Direction Départementale des Territoires de la Lozère

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

**Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement (P.P.B.E)
des infrastructures
de transports terrestres nationales**

**(2e échéance de la Directive Européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002
relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement)**

LE PREFET

Hervé MALHERBE
Annexé à l'Arrêté Préfectoral
n° 2015 279_0001
en date du

- 6 OCT. 2015

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
(P.P.B.E)
des infrastructures de transports terrestres nationales

1 – Résumé Non Technique

2 – Rapport de Présentation

3 – Cartographie d'identification des Points Noirs du Bruit (PNB)

4 – Annexes

- Visualisation des bâtiments PNB
- Cartographie des bâtiments ne respectant pas le critère d'antériorité
- Extraits du Code de l' Environnement